



Vision territoriale transfrontalière 2050

Déclaration

adoptée par l'Assemblée le 24 septembre 2024

En mai 2024, le Forum d'agglomération du Grand Genève prenait position sur la version de Vision territoriale transfrontalière alors mise en consultation par le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT). Il exprimait d'importantes réserves à son sujet, rappelant ses prises de position antérieures. Il concluait en demandant les compléments suivants :

- 1) dresser le bilan des politiques publiques – ou de services – décidées dans le cadre de la Charte d'engagement de 2007 ;
- 2) tirer un bilan qualitatif de la réalisation des quatre projets d'agglomération quant à leur impact sur les collectivités ;
- 3) analyser les impacts sociaux, culturels et économiques des quatre projets d'agglomération ;
- 4) compléter l'Évaluation environnementale stratégique (EES) en y ajoutant l'évaluation globale de l'impact des quatre PA ;
- 5) analyser les risques et avantages (environnementaux, sociaux et économiques notamment) de la mise en œuvre ou de la non mise en œuvre de la Vision territoriale transfrontalière ;
- 6) prendre en compte les besoins et la position des acteurs économiques franco-valdo-genevois ;
- 7) enfin, le Forum d'agglomération demandait instamment au GLCT d'instituer des groupes de réflexion participatifs (élus, habitants) sur les sujets liés au « plancher social ».

Ayant pris connaissance des documents composant la Vision territoriale transfrontalière finalement adoptés par le GLCT le 2 juillet 2024, le Forum d'agglomération salue le très important travail réalisé par l'équipe du Grand Genève et les autres intervenants qui se sont mobilisés pour proposer une version aboutie du document, et les en remercie.

Au vu de :

- la « Déclaration commune pour l'aménagement équilibré de l'agglomération », en introduction de la synthèse de la Vision territoriale transfrontalière ;
- la prise en compte des réserves exprimées par le Forum d'agglomération dans la version finale du texte et de ses annexes (EES, Stratégie multimodale transfrontalière 2050) ;
- l'intégration dans la synthèse de la Vision territoriale transfrontalière de la mention d'une évolution démographique limitée à 1 % par an dans le Genevois français ;
- la clarification de l'articulation des démarches « Grand Genève en transition », « Métropolisation » et « Vision territoriale transfrontalière » ;
- le premier atelier pour la mise sur pied de l'Observatoire du territoire du Grand Genève ; et enfin,
- la tenue des Assises « Développement économique et limites territoriales »,

le Forum d'agglomération réitère sa volonté de maintenir son engagement en faveur de la traduction de la Vision territoriale transfrontalière dans les planifications territoriales du Grand Genève, dans une trajectoire de transition écologique, de manière inclusive, ouverte à la participation de ses résidentes et résidents et reliée avec les communautés de vie et les territoires voisins.

Grand Genève, le 24 septembre 2024